

6 mars 1873

DÉBATS DU SÉNAT DU CANADA

Le jeudi 6 mars 1873

À trois heures de l'après-midi, Son Excellence le Gouverneur-Général se rend en cortège solennel à la Chambre du Sénat et prend place sur le trône. Son Excellence ordonne que les membres de la Chambre des communes soient présents. Ceux-ci, précédés de l'hon. James Cockburn, leur Orateur, se présentent à la barre. L'hon. James Cockburn informe alors Son Excellence que la Chambre des communes l'a choisi comme son Orateur et prie les membres de celle-ci de lui accorder les privilèges parlementaires.

Après quoi, il plaît à Son Excellence de prononcer le discours suivant :

* * *

DISCOURS DU TRÔNE

Honorables Messieurs du Sénat,

Messieurs de la Chambre des communes:

1. En adressant la parole, pour la première fois, au Parlement du Canada, je désire vous exprimer la satisfaction que je ressens en ayant recours à vos avis et à votre assistance, aussi bien que mon profond sentiment de ma bonne fortune de pouvoir m'associer avec vous dans vos travaux et vos aspirations pour le bien-être de cette Puissance.

Je me réjouis à la pensée que mon entrée en office ait eu lieu à une époque où l'avenir du pays apparaît si plein de promesses, où la paix et l'amitié règnent entre toutes les nations voisines, et dans un temps qui présente tant d'indices du succès avec lequel le Canada lui-même consolide son unité politique et développe ses ressources matérielles.

2. Conformément à la décision du Parlement, et pour mettre à effet la législation de la dernière session, j'ai fait accorder une charte à un corps de capitalistes canadiens pour la construction du chemin de fer du Pacifique.

La compagnie maintenant formée a donné des assurances que ce grand ouvrage sera vigoureusement poursuivi, et l'état favorable du marché monétaire en Angleterre donne tout lieu d'espérer qu'il sera pris des arrangements satisfaisants pour se procurer le capital nécessaire. Les papiers et la correspondance relatifs à ce sujet seront mis devant vous.

3. Durant l'année dernière, les études pour l'amélioration et l'extension de notre système de canalisation, pour lesquelles il a été voté de l'argent pendant la dernière session, ont été poursuivies

activement, et j'ai le plaisir de vous informer que les plans et devis pour l'agrandissement du canal Welland et la construction du canal de la baie Verte ont été complétés, et que les travaux peuvent maintenant être donnés aux contracteurs.

Les études pour les canaux du Saint-Laurent seront, m'assure-t-on, fournies à temps pour commencer les travaux au commencement de l'année prochaine. Cela assurera l'achèvement de ces grandes entreprises à la même période.

4. Il est agréable de savoir que les efforts faits pour encourager l'immigration ont été couronnés d'un succès bien marqué, et que le nombre de personnes cherchant à s'établir en Canada a considérablement augmenté pendant l'année dernière. Je ne doute pas de votre ferme disposition à pourvoir amplement à l'augmentation constante du courant de colons qu'on peut attendre chaque année, et qui viendront ajouter à la population, à la richesse et à la force de la Puissance.

5. La compilation du premier recensement de la Puissance arrive à sa fin, et il semble par conséquent que ce serait une occasion favorable d'établir un bon système ayant pour but de recueillir correctement les renseignements statistiques et de les classer scientifiquement. Je recommande ce sujet à votre attention.

6. Il importe qu'il soit pourvu à la refonte et à l'amendement des lois maintenant en force dans les diverses provinces se rapportant à la représentation du peuple en Parlement. Il sera soumis à votre considération une mesure à cet effet, ainsi qu'une autre pour la décision des élections contestées.

7. Votre attention sera appelée à des mesures pour l'amendement des lois relatives aux pilotes, au sauvetage, et aux Maisons de la Trinité de Montréal et de Québec, aussi bien que pour l'amélioration des lois affectant généralement notre marine marchande.

8. L'expérience a montré que les devoirs remplis maintenant dans les bureaux du secrétaire d'État, et du secrétaire pour les Provinces, peuvent être rajustés avec avantage pour le service public. Il sera mis devant vous un bill sur le sujet.

9. Entre autres mesures, il vous sera présenté des bills relatifs à la loi criminelle, aux poids et mesures, et pour l'amendement et la refonte des lois d'inspection.